



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

CAT

Question écrite n° 4047

Texte de la question

Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le nombre restreint de centres d'aide par le travail présents dans notre pays. L'objectif des CAT ne se limite pas à fournir une activité professionnelle ; ils apportent certes un soutien professionnel mais aussi une assistance psychologique, sociale, médicale et éducative. Outils d'insertion, les CAT sont généralement gérés par des associations privées engagées dans la défense des droits des personnes handicapées, telle que l'UNAPEI, même s'il existe malgré tout quelques CAT publics. En conséquence, elle l'interroge sur l'éventualité de création de nouveaux établissements, afin de pouvoir répondre à une demande croissante ne pouvant plus être satisfaite par les établissements existants.

Texte de la réponse

Depuis 1988, il s'est créé en moyenne 35 nouveaux centres d'aide par le travail par an et 31 379 places ont été créées de 1990 à 1996. Un effort considérable a donc été accompli. Au 1er janvier 1996, le nombre de centres d'aide par le travail s'établissait ainsi à 1 284 pour 83 666 places installées. 2 000 en 1996 et 2 000 en 1997 ont été autorisées pour permettre soit l'extension de structures existantes, soit la création de nouveaux centres. De plus, la création de 2 000 places supplémentaires de centres d'aide par le travail est prévue dans le cadre du projet de loi de finances pour 1998. De nouvelles structures pourront donc être créées en 1998.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont](#)

Circonscription : Haute-Vienne (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4047

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 octobre 1997, page 3260

Réponse publiée le : 5 janvier 1998, page 82